

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1419-1420

Artikel: Egalité : du concret

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'accord, mais prudence

D'accord pour refuser la retraite à 65 ans pour les femmes et l'alignement de la rente de veuve sur la rente de veuf dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS.

D'accord pour exiger que le congé maternité soit de seize semaines (au lieu de quatorze comme le prévoit le projet d'assurance maternité du Conseil fédéral).

D'accord pour abaisser à 11940 francs par an le seuil d'accès à la prévoyance professionnelle obligatoire.

D'accord pour un droit fondamental au minimum vital inscrit dans la Constitution fédérale.

D'accord pour une intervention des cantons et de la Confédération plus marquée dans la politique familiale et pour la concrétisation, en matière d'allocations familiales, du principe «un enfant = une indemnité».

Malgré de classiques escarmouches entre femmes bourgeoises, syndicalistes et féministes radicales, les quelque deux cents participantes au Parlement des femmes, réunies

dans une atmosphère studieuse sur les bancs des député-e-s au Conseil national les 2 et 3 mai derniers ont réalisé un consensus raisonnable sur la défense de ces importants postulats des institutions sociales.

Le réalisme politique était au rendez-vous et l'audace du rêve d'une société plus humaine, plus juste, plus généreuse se trouva plutôt en marge de ces discussions en séances plénières. Par exemple, grâce à Elisabeth Rehn, ancienne ministre finlandaise de la défense, aujourd'hui déléguée en Bosnie du secrétaire général des Nations Unies, engagée pour la paix dans un esprit d'humilité et d'humanisme. Ou encore grâce à Ruth Dreifuss, conseillère fédérale, qui à l'occasion d'un saisissant inventaire des lacunes qui restent à combler dans les assurances sociales, a lancé un appel pour que les femmes de ce pays l'appuient en masse afin qu'elle puisse, en dépit de l'obligatoire collégialité du Conseil fédéral, faire avancer les postulats qui tiennent à cœur aux femmes

éprises de justice sociale. Un appel très actuel, eu égard au projet des radicaux de ne réserver l'assurance maternité qu'aux femmes nécessiteuses et à la division des femmes radicales quant au mode de financement de ladite assurance.

Geste élégant: des parlementaires fédérales et des femmes d'Exécutifs cantonaux avaient pris en charge les frais d'hébergement et de déplacement d'une dizaine de jeunes participantes par l'intermédiaire du Cartel suisse des associations de jeunesse. Le constat de ces jeunes femmes: il est difficile de se dire féministe dans un environnement universitaire ou professionnel.

(aml)

Egalité: du concret

Le Bureau fédéral de l'égalité vient de publier un document très utile pour celles qui aspirent à obtenir une aide financière en vue de réaliser un programme d'encouragement, ou de développer un service de consultation: l'inventaire complet des demandes financées en 1996 et

97. L'occasion de se laisser impressionner par la diversité des projets présentés et approuvés dans l'ensemble de la Suisse. L'occasion aussi d'avoir sous la main une récapitulation concise en français, allemand et italien avec les précieuses adresses de contact. Intitulé «Aides financières prévues dans la loi sur l'égalité», ce document peut être obtenu au Bureau fédéral de l'égalité, Tél. 031/322 68 43 ou Fax 031/322 92 81.

Tout savoir sur les quotas

La première livraison 98 de Questions au féminin, publiée par la Commission fédérale pour les questions féminines, est centrée sur la problématique des quotas, cet outil juridique qui devrait réaliser la parité entre femmes et hommes dans les institutions politiques. Lecture opportune pour éclairer le débat sur l'initiative populaire fédérale «pour une représentation équitable des femmes au Conseil fédéral». Document disponible gratuitement sur simple coup de fil au 031/322 92 75 ou 76 (aml)

UNIVERSITE
DE
LAUSANNE


La faculté de Médecine de l'Université et les Hospices cantonaux mettent au concours le poste de

**Professeur ordinaire chef de la
Division d'Allergologie et
d'Immunologie clinique
du Département de Médecine
du CHUV**

Les candidats devraient:

- être en possession d'un titre FMH en allergologie et/ou immunologie clinique ou avoir une formation équivalente.
- avoir fait preuve de leur capacité d'enseignement et de conduire un programme de recherche indépendant et financé par des moyens extérieurs à l'institution.
- avoir démontré leurs aptitudes dans les domaines de l'organisation, de la collaboration et de la gestion.

La mise au concours est ouverte jusqu'au 15 juillet 1998.

Les personnes intéressées peuvent obtenir un dossier de candidature et le cahier des charges de ce poste auprès du Professeur Bernard C. Rossier, Doyen de la Faculté de Médecine, rue du Bugnon 21, CH - 1005 Lausanne.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

UNIVERSITE
DE
LAUSANNE


Faculté des sciences met au concours
un poste de

**PROFESSEUR-E
ASSOCIÉ-E**

à l'institut de mathématiques

La faculté recherche un(e) spécialiste en algèbre, éventuellement en analyse. Le titulaire sera chargé d'un enseignement de premier cycle et d'un enseignement avancé. Les candidate-s doivent faire preuve d'une importante activité scientifique.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 1999 ou à convenir.

Les candidatures (C.V., liste des publications, copies de trois publications, projets de recherche) doivent parvenir avant le 15 août 1998 au Doyen de la Faculté des sciences, CP, 1015 Lausanne.

Rens.: Prof. D. Arlettaz, président de la Section de mathématiques, tél. 021 692 35 60/35 50 dominique.arlettaz@ima.unil.ch

Soucieuse de
promouvoir l'accès
des femmes
à la carrière
académique,
l'Université
encourage les
candidatures
féminines.